

d'un système de "crédits" ou de points. Un élève étudie cinq ou six matières par année et doit accumuler 15 points, par exemple, pour être admissible au certificat de fin d'études.

La langue d'enseignement dans les écoles des Provinces atlantiques est l'anglais, mais au Nouveau-Brunswick le français est seconde langue obligatoire à partir de la cinquième année et facultative à partir de la troisième. Les élèves de langue française constituent 38 pour cent de la population scolaire au Nouveau-Brunswick et l'on prévoit que dès 1971, les élèves des écoles de langue française pourront faire toutes leurs études en français de la première à la douzième année.

L'enseignement du troisième cycle comprend les programmes d'études aux niveaux universitaire et post-secondaire. Les disciplines post-secondaires sont enseignées dans les instituts de technologie, les collèges des pêches et de l'agriculture et les collèges post-secondaires. Au Nouveau-Brunswick, on a nommé une Commission de l'enseignement supérieur pour coordonner tout l'enseignement du troisième cycle. La question de l'admission à l'université fait l'objet d'une étude serrée dans toutes les Provinces atlantiques. Les conditions actuellement à l'étude sont: *a*) les notes obtenues à l'école secondaire; *b*) l'évaluation de l'élève par la direction de l'école; *c*) les résultats obtenus aux examens de la Commission d'examen des Provinces atlantiques (APEB). Terre-Neuve a décidé de se retirer de l'APEB en juin 1970 et institué ses propres examens provinciaux à la fin de la onzième année.

Provinces du centre

- a*) Québec
- b*) Ontario

Ces deux provinces géantes possèdent quelque 64 pour cent de la population du Canada. Le système d'enseignement dans les deux provinces a subi de rapides changements au cours des années soixante.

Au Québec, le régime scolaire fonctionne grâce à un compromis unique en son genre, auquel la province est parvenue après plus d'un siècle de lutte entre les deux principaux groupes ethniques, les francophones et les anglophones. Les catholiques forment près des sept huitièmes de la population et, dans la fraction qui reste, les protestants constituent le groupe le plus nombreux.

L'organisation des écoles non catholiques ressemble à celle des autres provinces et, bien que dans le passé, le système catholique